

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 12 octobre 2021

Président : M. J.J FOPPIANI

Présents : MM. F.DIAZ - A.BELOUFA – H.CHAMPION

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Attestation municipale de mise à disposition des installations

582116 ULTRA FUTSAL CLUB 94 :

Réception de l'attestation Municipale de mise à disposition du gymnase la Halle des sports Rabelais, le mardi de 20h00 à 22h 00.

560475 VERS L'AVANT

Réception de l'attestation municipale Gymnase Paul Eluard le samedi à 12h à 14h en alternance avec l'ASC Vitry.

FUTSAL D1

23974497 : CAL 94 FUTSAL – MAISONS ALFORT FC 2 Futsal D1 du 02/10/21

Reprise du dossier (PV du 05/10/21) indisponibilité du gymnase jusqu'au 17 octobre 2021 qui a été réquisitionné pour permettre un hébergement d'urgence.

La commission reporte la rencontre au 30/10/2021.

FUTSAL D2

24062317 : VILLENEUVE ABLON US / VERS L'AVANT Futsal D2. du 08/10/2021

Courriel de Villeneuve Ablon US du 08/10/2021. (2 matchs sur même terrain même heure – Match Championnat Féminines Ligue prioritaire).

La Commission fixe la rencontre au 29/10/21.

24062318 : BOISSY UJ 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 Futsal D2. du 09/10/2021

Accord des deux clubs via Footclubs pour reporter la rencontre mi-décembre.

La Commission refuse la date proposée (trop tardive) et fixe la rencontre au 30/10/2021.

Rappel : Conformément au règlement, pour disputer des rencontres de championnat Futsal du District du Val de Marne, il est nécessaire d'avoir au moins 8 licences enregistrées.

582553 – Courriel de VSG Futsal du 12/10/21

La Commission note que leurs rencontres auront lieu au *Gymnase ROLLAND GARROS, Rue Rolland GARROS – 94190 Villeneuve Saint-Georges, le VENDREDI à 20H00.*

Avis aux clubs concernés.

580485 – Courriel de Villeneuve Ablon US du 11/10/21

La Commission note que leurs rencontres auront lieu au *Gymnase Anne Franck à Villeneuve le Roi, le SAMEDI à 12H45.*

Avis aux clubs concernés.

Informations

**A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les lundis.
Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos
informations le lundi midi au plus tard.**